



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 juillet 2022 à 19h35 à la salle de conseil, située au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska.**

**Sont présents :**

Madame Nancy St-Pierre,	MAIRESSE
Monsieur Michel Bélanger,	Siège #1
Monsieur Charles Montamat,	Siège #3
Madame Manon Guérette,	Siège #5
Monsieur Renaud Ouellet,	Siège #6

**Est absent :**

Monsieur Francis Boucher,	Siège #4
---------------------------	----------

Les membres présents du conseil forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse madame Nancy Saint-Pierre constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h35,

0 personne assiste à la séance.

**19-07-2022**

**2. VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Manon Guérette.

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance, et ce au moins 72 heures avant la tenue de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-07-2022**

**3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Charles Montamat

**QUE** M. Pierre Villemure soit nommée secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-2022

**4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2022**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Vérification de l'avis de convocation
3. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Acceptation de soumission pour réfection extérieure de la salle de l'Église
6. Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour
7. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Michel Bélanger

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-07-2022

**5. ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR RÉFECTION EXTÉRIEURE DE LA SALLE DE L'ÉGLISE**

**ATTENDU QUE** des travaux sont nécessaires pour la réfection de la salle municipale, appelée « l'Église », et ce au niveau de la fenestration;

**ATTENDU QUE** le règlement de gestion contractuelle permet l'acceptation de soumission de type « gré à gré » pour de tels montants;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Bélanger

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission de monsieur Samuel Lebrun entrepreneur spécialisé au montant avant taxes de 49 910\$ pour la réfection extérieure de la salle municipale, appelée « l'Église »;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de la facture à venir après la réalisation des travaux soient imputés à la subvention reçue du PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

Conformément au deuxième alinéa de l'article 956, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance spéciale, ne portent que sur les points à l'ordre du jour.

23-07-2022

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Charles Montamat de la lever de l'assemblée à 19h40.

\_\_\_\_\_  
Nancy Saint-Pierre  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Pierre Villemure  
Secrétaire d'assemblée

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Nancy Saint-Pierre  
Mairesse